

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Limoges, le - 3 AVR. 2017

Service déplacements, infrastructures, transports
Site de Limoges
DMIFIRN

Aménagement à 2 x 2 voies de la RN 147 au nord de Limoges

Compte-rendu du comité de suivi du 17 février 2017

En introduction, Monsieur le Secrétaire général de la préfecture indique qu'il s'agit du quatrième comité relatif à l'aménagement du premier tronçon de la RN 147 au nord de Limoges.

Ce comité répond à la volonté d'informer très régulièrement ses membres de l'avancement des études.

Il précise qu'il a réceptionné un courrier de l'association « Limousin Nature Environnement » demandant de compléter le compte-rendu de la réunion du comité de suivi du 16 juillet 2016 par les interventions de plusieurs personnes. Monsieur le Secrétaire général précise qu'il a versé ce document au dossier mais que le compte-rendu, n'étant pas un verbatim, ne sera pas repris.

Puis, la DREAL présente le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 18 novembre au 19 décembre 2016 (voir le diaporama ci-joint).

Chaque membre du comité de suivi a reçu les éléments du bilan de la concertation présentant notamment le détail des contributions et les réponses apportées.

En conclusion, la variante magenta est confirmée au regard des impacts environnementaux, des effets socio-économiques et du coût d'investissement.

Cette présentation a été suivie d'échanges, sous forme de questions-réponses, dont les principaux sont synthétisés ci-après :

- Intervention de M. LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne :

M. LEBLOIS mentionne la complétude du bilan présenté, souligne les propositions faites par les associations et précise qu'il faut tenir compte de toutes les demandes. Il indique que la réalisation de ce projet devient urgente et qu'il faut avancer rapidement. Aussi, il rappelle que le Conseil départemental a décidé de participer au financement de cette opération et a déjà budgété une somme de 11 M€ pour accompagner cet aménagement. Il signale l'importance de ce projet dans l'aménagement du territoire qui permettra d'irriguer les communes situées de part et d'autre de cet axe.

- Intervention de Madame PEROL-DUMONT, Sénatrice :

Madame PEROL-DUMONT évoque l'importance de ce dossier et le rapprochement nécessaire de la population par le biais des associations. Elle rappelle également le rôle de l'État respectueux et garant des règles et des procédures. Aussi, elle précise qu'après le temps de la concertation citoyenne et du partage des interrogations individuelles, doit venir celui de l'intérêt général. Elle souligne que ce dossier doit avancer rapidement pour remédier aux problèmes d'aménagement du territoire. Elle espère que la complexité et le nombre de procédures et de normes ne seront pas utilisés dans le but de retarder l'avancement du projet. De même, elle s'interroge sur l'obligation de reprendre aujourd'hui, les études d'impact préalable à la déclaration d'utilité publique pour le doublement de la RN 520 alors que celles-ci avaient été réalisées au moment de l'aménagement de la D2000.

M. PAQUIER précise les nombreux changements qui sont intervenus depuis 2007 sur la réglementation de l'environnement et de la loi sur l'eau. De plus, la reprise des caractéristiques géométriques s'impose au niveau de l'aménagement de Grossereix pour les adapter à l'évolution du nouveau contexte des déplacements.

- Intervention de M. GABOUTY, Sénateur et maire de Couzeix :

M. GABOUTY souscrit aux arguments de madame la sénatrice. Il rappelle que les études des aménagements de la RN 147 et de la RN 520 ont commencé depuis déjà longtemps. Ainsi, sa commune avait approuvé, par délibération du 18 juin 2012, le doublement de la RN 520 malgré une étude pas entièrement satisfaisante au nord mais qui était difficilement réalisable autrement.

Pour la RN 147, il note que les réponses aux solutions alternatives proposées restent constantes à celles annoncées en retour aux différents projets débattus au cours des études de l'avant-projet sommaire de 2005. Toutefois, il tient à rappeler qu'un accès direct à la zone d'activités d'Océalim permettrait d'alléger les trafics sur le rond point d'Anglard.

En outre, il indique que le choix de la variante « magenta » paraît découler d'une certaine logique, car elle reprend la solution initialement approuvée qui apparaissait déjà comme étant la moins impactante. En plus, cet axe se situe sur des secteurs où le nombre de constructions est le plus faible par rapport à d'autres territoires. À ce titre, il considère la variante « magenta » comme étant la moins pénalisante pour l'impact sur la population.

- Intervention de madame MANGIN-PAYEN, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne :

Mme MANGIN-PAYEN attire l'attention de la DREAL sur le secteur du pont de Puymaud et du site inscrit de la vallée de la Glane à Nieul. Cet endroit, qui mérite une attention particulière doit être traité de façon à limiter les impacts et à éviter le découpage en plusieurs tronçons. De plus, elle souhaite que l'axe de la solution retenue se rapproche le plus possible de la RN 147 existante et demande la participation des paysagistes conseils de la DREAL dans les réflexions de ce projet.

- Intervention de madame TRICARD, (maire de Nieul) :

Madame TRICARD rappelle que sa commune est consciente de l'intérêt général de ce projet et qu'elle souhaite une concertation avec sa municipalité afin de pouvoir participer et être écoutée.

- Intervention de M. MERLET, président de l'association « RN 147 – D2000, pour un avenir durable » :

M. MERLET demande que le décret du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures des transports terrestres soit appliqué pour la RN 147 et surtout sur la RN 520.

- Intervention de M. LARCHER, président de l'association « Couzeix en mouvement » :

M. LARCHER a pris connaissance des explications apportées aux solutions alternatives proposées par son association et qui reposent principalement sur des éléments de sécurité. Il annonce qu'il apportera prochainement des réponses à ces commentaires. En outre, il souhaite avoir des informations sur la pétition transmise à la DREAL tant sur la question soulevée ou la motivation que sur les différents signataires. Puis il évoque la réponse apportée sur le tracé au plus près qui ne lui convient pas. Enfin il indique que ce projet est fondamental et qu'il faut se poser les bonnes questions.

- Intervention de M. BAYLE, représentant de l'association Limousin Nature et Environnement :

M. BAYLE s'insurge sur le choix de la solution « magenta » du fait qu'il ne coïncide pas avec la réalité des impacts environnementaux. En effet, ce tracé allonge le parcours, le bilan carbone n'est pas établi et les solutions alternatives ne sont pas prises en compte. De ce fait, l'État s'expose à tous les recours possibles.

- Intervention de M. ROLLAND, représentant de l'association « Habitants de Nieul-Couzeix Riverains de la RN 147 » :

M. ROLLAND ne considère pas l'information comme correcte et suffisante. En effet, le projet fait apparaître sur tous les plans le projet du tracé de la LGV Poitiers-Limoges alors que celui-ci a été annulé par un arrêt du Conseil d'État. De plus, SNCF Réseaux renonce à l'achat des terrains sur l'emprise du projet d'aménagement. Ainsi, les possibilités de raccordement sur la RN 147 au nord du tronçon ne sont pas toutes exploitées. Les études actuelles n'utilisent pas d'argutie en faveur de la RN 147 et doivent être reprises dans la plus grande transparence pour un projet acceptable par tous. Puis il ajoute le rejet du tracé de 2005 par tous les acteurs politiques. De ce fait, il précise que toutes les voies de recours seront utilisées pour faire respecter les règles de droit à l'élaboration de ce projet.

- Intervention de madame SAADE, directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Vienne) :
Mme SAADE rappelle le courrier du préfet aux collectivités locales pour évoquer les conséquences de l'arrêt du Conseil d'État concernant la LGV. Les communes peuvent envisager la mise à jour du plan local d'urbanisme pour modifier les emplacements réservés de ce projet. Toutefois, cette modification n'est pas obligatoire et l'effacement des emplacements réservés mis en place dans le cadre de la mise en compatibilité des documents est de droit avec ou sans mise à jour.

- Intervention de M. BAYLE, représentant de l'association Limousin Nature et Environnement :
M. BAYLE réclame l'effacement du tracé du projet de ligne LGV sur tous les plans et demande à connaître le numéro de l'article du code de l'environnement sur lequel la DREAL fait référence pour déterminer les projets connus. M. GAZEAU précise le numéro de l'article du code de l'environnement concernant les projets connus (article R122-5).

- Intervention de Monsieur DELHOUME, représentant la communauté d'agglomération de Limoges métropole :

M. DELHOUME réagit aux propos de M. ROLLAND et précise que M. VANDENBROUCKE ne s'est jamais opposé au projet et que la CALM a la volonté de voir se réaliser ce projet et a participé à son financement.

- Intervention de M. MERLET, président de l'association « RN 147 – D2000, pour un avenir durable » :
M. MERLET mentionne que son association, forte de plus de quatre cents membres, a mobilisé les riverains et les entreprises impactés qui ont tous accepté de signer la pétition qu'il proposait en faveur de la solution « magenta ».

- Intervention de Madame TRICARD, maire de Nieul) :
Madame TRICARD indique que cette pétition n'a pas fait l'objet de discussion et de présentation dans sa commune.

- Intervention de M. ROLLAND, représentant de l'association « Habitants de Nieul-Couzeix Riverains de la RN 147 » :

M. ROLLAND rappelle les arguments de l'intervention de M. VANDENBROUCKE concernant le projet de 2005 : « Ce projet est en contradiction, il est le plus long, au coût le plus élevé et représentant l'impact le plus fort sur Couzeix ».

- Intervention de M. TOULZA, conseiller départemental du canton de Couzeix :

M. TOULZA retrace l'accord unanime des communes d'« Aurence Glane Développement » sur le tracé ouest retenu au niveau d'Océalim, à l'avant-projet sommaire de 2005.

- Intervention de M. REILHAC, association « avenir 147-149 » :

M. REILHAC demande dans quel délai seront commencées les études de parti d'aménagement de la RN 147 entre Limoges et Poitiers et de la RN 149 entre Poitiers et Bressuire.

M. PAQUIER précise qu'il a obtenu l'inscription de ces études d'itinéraire et qu'il procédera au lancement de ces études dès que le financement sera accordé.

Ensuite, M. le Secrétaire Général annonce que la convention de cofinancement a été signée par le Conseil départemental de la Haute-Vienne et la Communauté d'agglomération de Limoges Métropole. Ce document sera prochainement à la signature du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine puis par l'État.

Il conclut en précisant que le bilan de la concertation permet de faire avancer le dossier afin d'aboutir à un aménagement qui améliore la sécurité routière, facilite le développement économique en desservant le territoire mais qu'il a noté que les associations envisageaient de procéder à des recours.

Puis, il lève la séance.

Le Préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,

Jérôme DECOURS